



Facture orange vieille de 3 ans

Par **ALEX661**, le **06/04/2013** à **21:28**

Bonjour

La société orange me réclame le 5 mars 2013 une facture en date du 28/11/2009 .

Je n'ai jamais reçu cette facture et suis à jour de tous mes paiements orange .

Je leur ai demandé par téléphone de me fournir cette facture car le délai de conservation est dépassé mais ils en sont incapables, je subis un harcèlement permanent par téléphone .

Ce jour je reçois un courrier de la société EFFICO me demandant de régler le montant 48,28 € plus 15 € de frais de quittance .

Que convient-il de faire ? **merci**

Par **moisse**, le **07/04/2013** à **09:15**

bonjour

La prescription est d'un an pour les opérateurs de téléphonie, s'il s'agit de cela.

Sauf si un acte interruptif est intervenu entretemps.

Une lettre de rappel simple suffit, si vous reconnaissez en avoir pris connaissance.

Par **ALEX661**, le **07/04/2013** à **13:39**

Bonjour

merci pour votre réponse.

La question est-elle hors la loi

Et que faire pour les dissuader de me harceler ?

A priori pour moi oui car ils reclament une facture avec presque 3 ans de retard et que le delais pour reclamer le paiement est de un an .

Par **pat76**, le **11/04/2013** à **18:46**

Bonjour Alexis

Vous aviez reçu des demandes de paiement depuis 2009 et vous aviez répondu à ces demandes?

Par **ALEX661**, le **11/04/2013** à **22:15**

Bonjour

non aucune demande de paiement, c est apparu cette année, en se caractérisant par un courrier et 10 ou 20 appels par jour jusqu'a tard le soir de la part de orange .

c est la que je leur ai demandé de me fournir un duplicata de la facture car je les avais détruites .

(delais de conservation écoulé) mais ils en sont incapables .

Par **pat76**, le **18/04/2013** à **14:58**

Bonjour

Vous ne payez rien et au prochain appel dites simplement à votre interlocuteur que vous portez plainte contre lui pour harcèlement moral. Précisez que vous avez notez les jours et les heures des différents appels. Si vous le pouvez enregistrez la conversation.

La facture ayant plus de 1 an et aucune action en justice n'ayant été engagée, il y a prescription au visa de l'article L 34-2 du Code des Postes et des Communications Electroniques.

tant que vous ne recevrez pas une mise en demeure de payer par lettre recommandée, vous n'avez absolument rien à répondre.

Quel organisme vous réclame un paiement de la facture au nom d'Orange?

Par **ALEX661**, le **20/04/2013** à **01:26**

Bonjour l organisme qui me reclame un paiement est EFFICO .
Seul le reglement les interesse, ils m ont telephoné.

Ils ont un discours formaté .

J ai fait un recommandé a l intention d orange qui les mandate en rappelant les termes de la loi et en menacant de porter plainte pour harcèlement .

On verra dabs quelques jours ce que cela donne .

j ai en même temps demandé le remboursement des frais de retard qu ils me comptent sur les deux deerniers mois .

Par **nohky**, le **25/04/2013** à **10:03**

Bonjour,

les appels sont peut être de la part de Orange, mais probablement pas d'Orange lui même qui a revendu la créance périmée à EFFICO.

Je conseille donc de porter plainte contre la société qui vous harcèle. Demandez qui est l'employeur des gens qui vous appellent, c'est très probablement EFFICO.

Par **ALEX661**, le **25/04/2013** à **10:33**

Bonjour

comme ca n avance pas et que je ne supporte pas ce genre de pratiques commerciales je resilie mon abonnement orange pour basculer chez sfr.

depuis le courrier AR chez orange et le blocage de EFFICO en demandant un numero de reclamation chez orange, je n entends plus parler de personne .

Mais je m attends que la facture de coture chez orange reprenne le montant de cette vieille facture, je leur demande de me rembourser les frais de retard qu ils me compte depuis 3 mois au titre de ce retard de paiement .

N.B: je n ai jamais voulu payer par prélèvement pour ce gendre de cas .

Par contre ais je le droit de deduire les sommes injustement percues de ma facture